

seulement que la pêche avait exterminé ce poisson. Il est impossible au ministre de la marine de faire des règlements qui donnent satisfaction à tout le monde, qui plaisent à tous les représentants. Le fait est que l'on connaît très peu de choses des méthodes artificielles mises en usage pour la reproduction du homard et du saumon, et je crois moi-même que c'est de l'argent gaspillé ; je crois que la vieille méthode naturelle de multiplier le poisson et tout autre chose est la meilleure ; vous ne pouvez obtenir beaucoup de ces procédés artificiels employés à l'incubation du homard et des poissons. Je ne pense pas qu'il puisse résulter beaucoup de bien de l'argent dépensé de cette façon.

Je sais que le ministre tient à se faire une réputation avec la protection des pêcheries, et je l'approuve. Or, de nos jours, nous voyons des hommes riches et de riches sociétés se réserver des rivières pour eux-mêmes dans un but desport. Je n'approuve pas cela. Je voudrais que nos rivières et nos cours d'eau fussent ouverts à tout le monde, afin que chacun pût aller y pêcher un saumon ou une truite quand il le voudrait. Je n'aime pas voir les rivières accaparées par quelques particuliers opulents, et tout le reste de la population privée de prendre un plat de truites, parce que ce poisson d'eau douce ne vient pas sur le marché. Le nouvel état de choses est de date récente ; nous voyons des richards acheter des rivières, nous voyons se former des sociétés, des clubs qui achètent des cours d'eau, nous voyons les gouvernements locaux les contrôler, le gouvernement fédéral les contrôler ou les protéger et leur donner des alevins pour empoisonner ces cours d'eau, tandis que les pauvres gens sont tenus à l'écart et se contentent de voir les riches jouir de leur sport. Ils ne vont pas là, eux, pour leur plaisir, ils y vont pour se procurer de poisson, afin d'avoir de quoi manger, et ils en sont empêchés.

Pour ce qui est de la protection des pêcheries, je crois qu'on a tenté trop d'efforts dans ce sens. Je ne pense pas que les pêcheries soient en voie d'épuisement ; je ne pense pas qu'il soit au pouvoir de l'homme d'épuiser le poisson de l'océan. Le poisson augmente si rapidement qu'il est impossible de l'épuiser, spécialement le hareng qui, comme je l'ai déjà dit, sert de pâture aux autres poissons de la mer. On parle souvent, ici même, de la corruption des eaux de l'Atlantique. Comment voulez-vous que les eaux de l'océan Atlantique se corrompent ? Les bœufs naturels qui vivent dans la mer mangent tous les déchets et les poissons morts avant qu'ils arrivent au fond. Il y a toutes espèces de poissons dans l'océan et ils se repaissent de toutes sortes de choses, et les déchets ne rendent pas l'eau impure ni ne tuent les poissons. Tout cela est de la blague.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je désire dire quelques mots au sujet du *Dream* dont mon honorable ami a parlé. Ce bateau est au service du ministre de la marine et des pêcheries, et M. Thorne, le monsieur au nom duquel il est affrété pour le département des pêcheries, doit être personnellement exonéré de s'approprier les énormes profits qu'il en retire. Il reçoit \$3,000 par année, et je me suis laissé dire il y a trois semaines, que si son bateau n'était pas affrété il serait vendu de suite.

M. TUPPER : Non ; nous aurions demandé à M. Thorne s'il voulait le vendre.

M. DAVIES (I.P.-E.) : En habile homme d'affaires qu'il est, M. Thorne n'ira pas vendre une chose.

M. GILLMOR.

qui lui rapporte \$3,600 par année. J'appelle l'attention de la chambre sur le fait que ces \$3,000 ne représentent pas du tout la somme que ce petit joujou coûte au pays. Si l'honorable monsieur veut regarder au rapport de l'auditeur général, il verra que le bateau coûte en totalité \$8,240 : à part les \$3,600 que nous donnons à M. Thorne pour l'affrètement, nous payons à peu près \$4,640 pour l'entretien de ce petit bateau, soit en tout \$8,240. Je conseillerais au ministre de l'acheter ou d'abandonner l'affrètement. On ne doit pas plaisanter sur cette affaire, elle est trop grave. Quelques messieurs de Saint-Jean m'ont dit qu'une année d'affrètement représente plus que la valeur du bateau lui-même ; s'il en est ainsi, ce marché est, sur une petite échelle, un scandale.

Un mot maintenant au sujet des observations faites par l'honorable député du comté de Prince (M. Perry). Il a dit que la prolongation du temps de la pêche du homard depuis le 15 juillet jusqu'au 1er août a été mise à profit par ces pêcheurs et qu'ils pêchent encore à l'heure qu'il est. Eh bien ! ceci est injuste pour les paqueurs de homard, injuste aussi pour le public en général. L'honorable monsieur a parlé des représentations faites par un certain nombre de paqueurs contre la permission donnée à ces pêcheurs de continuer l'opération au-delà du temps fixé, parce que cela tend à diminuer la valeur du homard.

M. TUPPER ; Leur télégramme mentionnait ce fait.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je ne m'en étonne pas, et leur protestation ne me surprend nullement. Je veux faire remarquer à l'honorable ministre que le homard pêché à cette saison—je parle des côtes de l'île du Prince-Edouard dont je connais quelque chose par les paqueurs—le homard pêché en cette saison de l'année est de qualité très inférieure ; au mois d'août, il n'est pas propre à être paqué, et le résultat est que la qualité du homard mis sur le marché est si inférieure à celle du homard pris en saison, que la valeur s'en ressent plus ou moins. Je n'ai aucun doute que c'est une des raisons qui poussent les paqueurs à s'opposer à la prolongation du temps de la pêche. Je n'ai pas plus de confiance dans les règlements concernant la taille du homard que j'en ai dans ceux qui fixent la continuation de la pêche. Que font les paqueurs les plus importants ? J'en connais un qui est propriétaire d'une homarderie à l'exploitation de laquelle il a consacré un capital considérable ; il emploie des gens de l'endroit, de 10 à 100, qui vont à la pêche dans des bateaux et en rapportent le homard qu'ils prennent : très souvent, dans leur capture, se trouvent des homards qui n'ont pas la taille réglementaire ; je dis qu'il n'est pas de l'intérêt de ces gros fabricants de prendre des homards de petite taille.

M. TUPPER : Une fois nous en avons confisqué 300 qui n'avaient pas 4 pouces de long au moment où ils étaient paqués dans une homarderie.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Cette nouvelle est importante. Cependant, je persiste à dire qu'il n'est pas de l'intérêt des paqueurs de se servir du petit homard, mais ils ne peuvent faire autrement. Les pêcheurs vont à la pêche, et parmi les homards qu'ils capturent il s'en trouve des petits ; c'est faire tort aux propriétaires de homarderies que de les faire harasser constamment par des officiers qui vont dans les établissements mesurer les dimensions